



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du cinq avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Sylvain IKET

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Jennifer DELTOMBE et M Alain ZEGRE, absents

Mme Hélène SAISON, absente excusée

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures trente pour une présentation sur l'extension de la réserve de biosphère.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à vingt heures vingt-cinq minutes

Délibération 23 04 118

TABLEAU DES EMPLOIS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984, il revient à la collectivité territoriale de créer ou supprimer les postes suivant la nécessité et la bonne continuité du service public,

Il est proposé de confirmer tableau des emplois ainsi :

Grades / catégories	Postes	Postes pourvus
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - catégorie B	1	1
Adjoint d'Animation - catégorie C	1	1
Adjoint Administratif - catégorie C	2	2
Adjoint Technique - catégorie C	3	3
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	1	1
Totaux	8	8

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le onze avril deux mille vingt-trois

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le onze avril deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2023

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN

